



Conditions Générales de Vente PIGMENT COMMUNICATION au 1^{er} janvier 2015 valables depuis le 1er janvier 2006

Généralités

1 – Nos rapports avec nos clients sont régis par les usages professionnels et conditions générales de vente des industries graphiques.

Propriété des travaux préparatoires

2 – Toute maquette réalisée par nos soins, même sans engagement écrit ou commande confirmée est protégée au titre de la propriété artistique. Toute reproduction sans autorisation de notre agence faite par le client sera facturée à la hauteur du devis établi : conception, gravure et fabrication comprise. Ou à hauteur de 1500 euros HT en l'absence de devis.

Facturation des maquettes

3 – Toute maquette commandée sera facturée sauf dans le cas d'une compétition non rémunérée acceptée par notre agence. La mise en place de cette compétition devra être précisée lors de votre commande et devra recevoir l'accord express de notre société.

Si l'annonce d'une compétition est faite après réception de nos maquettes et sans que nous en ayons été averti, un forfait maquette sera alors facturé au tarif forfaitaire de 750 euros HT.

Propriété intellectuelle et maquettes réalisées par l'agence

4 – Tous les projets et maquettes établis par nos soins demeurent notre propriété exclusive. Ils ne peuvent en aucun cas être reproduits sans notre accord sous quelque forme que se soit sauf en cas de cession de droits explicitement indiquée sur la facture. [A défaut de toute mention relative aux droits sur la facture, les droits ne sont pas cédés.](#)

Ceci reste valable même si le concept est décliné sous une autre forme : affiche, documentation, présentoir ou autres supports. Les dessins, gravures, films et clichés de toutes natures, empreintes, composition en caractères spéciaux, dispositions typographiques, formes de découpe, fers et plaques à dorer établis par nos soins restent également notre propriété, même s'ils sont facturés à part. Ils ne peuvent être cédés au client que moyennant une convention écrite en ce sens, il est de même pour les fichiers informatiques.

[La convention écrite de cession des droits d'auteur et notamment du droit de reproduction doit être expresse : elle ne saurait résulter, ni du fait que l'activité créatrice ait été prévue dans la commande, ni du fait qu'elle fasse l'objet d'une rémunération spéciale, ni enfin du fait que la propriété du support matériel du droit d'auteur soit transférée au client. Sauf convention spéciale d'exclusivité, l'industriel \(l'agence Pigment\) peut à nouveau utiliser une création artistique réalisée par ses services.](#)



L'absence de mention sur les devis et factures relative à la cession des droits n'ouvre pas le droit à la reproduction de nos créations (conception/maquettes). Cela ne signifie pas l'existence d'une cession des droits. L'absence de cette mention stipule que les droits ne sont pas cédés. Seule la mention suivante autorise de plein droit le client à utiliser et reproduire à sa convenance la maquette : DROTS CEDES SANS LIMITE NI RESTRICTION.

Le client dégage la responsabilité du studio pour tout ce qui concerne la composition et les normes de ses produits, services dont il assure qu'ils sont conformes aux règlements légaux : notamment en ce qui concerne les droits des tiers : le client s'engage à nous garantir de toutes conséquences et notamment judiciaires et financières. La passation d'une commande portant sur la reproduction d'un objet qui bénéficie de la protection des lois sur la propriété artistique implique, de la part du client, l'affirmation de l'existence d'un droit de reproduction graphique à son profit.

Il doit, en conséquence, de plein droit, garantir l'industriel contre toute contestation dont ce droit de reproduction pourrait être l'objet. Veuillez noter que la signature du bon à tirer dégage notre responsabilité : quant à l'usage d'un logo, d'une marque ou d'une quelconque information pour lesquels vous ne disposeriez pas des droits d'utilisation ainsi que pour toute erreur typographique ou rédactionnelle, qui pourrait apparaître après exécution du travail. Nous vous recommandons d'effectuer une relecture attentive et de veiller à la conformité de la mise en pages. Nous déclinons toute responsabilité pour la bonne exécution du travail quand le matériel ou les marchandises nous sont fournis par le client et ce pour le cas où lesdits matériels ou marchandises seraient mal appropriés ou défectueux. Tous remaniements, modifications ou changements apportés par le client au projet initial seront toujours facturés en fonction du temps que nécessite leur exécution.

Copies de maquettes en l'absence de cession de droits

4bis – Notre agence percevra le montant équivalent aux factures produites par votre nouveau prestataire qui aura sans notre autorisation reproduit nos maquettes. Ceci sur la période de 3 années en amont de la réception par vos soins d'une LRAR de constat. A défaut de présentation des factures en question, le montant dû à régler correspondra au total de la facturation initiale émise par notre agence à votre destination la première année de la dite création x 3, fabrication comprise et pour toutes les déclinaisons existantes. Avec un minimum de 750 euros HT.

Signature de l'agence

5 – Toutes les conceptions réalisées porteront notre signature (art. 2 . loi du 29 Juillet 1881).

Prix et conditions de règlement

6 – Nos prix sont valables pour une période de 2 mois à compter du jour du devis.



7 – Toutes les commandes qui nous sont remises par nos clients, et ceci pour une période de 3 mois, sont payables à la commande et en totalité sans escompte. Sauf accords particuliers.

8 – Conditions de paiement : par chèque à réception de facture, par virement à 45 jours date de facturation ou par traite à 30 jours date de facturation retournée dans un délai de 48h.

Propriété des marchandises vendues

9 – Les marchandises présentement vendues restent la propriété du vendeur jusqu'au complet paiement du prix. Ne constitue pas de paiement au sens de la présente disposition, la remise de traites ou autres titres créant une obligation de payer. Tout non-paiement, refus ou retard d'acceptation entraîne une déchéance du terme pour la totalité de nos créances et suspend toutes livraisons nouvelles. En cas de non-paiement ou de prorogation de traite, il sera exigé le paiement des frais et agios. Tous les risques, notamment perte, détérioration, vol, incendie etc. qui sont de nature à porter atteinte à la valeur de la marchandise sont – dès la livraison – à la charge de l'acheteur.

Délais de livraison

10 – Nos délais de livraison sont donnés à titre indicatif et les retards ne peuvent donner lieu à des dommages et intérêts.

Toutes marchandises, même expédiées franco, voyagent aux risques et périls du destinataire qui doit exercer son recours contre le transporteur en cas de manquant, perte, avarie ou retard. A l'arrivée, les réserves doivent être faites sur le bon de livraison par le destinataire et contresignées par le transporteur ou son préposé. Ces réserves doivent être confirmées par lettre recommandée dans les trois jours à ce même transporteur. Aucun retour de marchandises n'est accepté sans accord, non plus qu'aucune réclamation pour quantité ne sera admise après l'emploi de nos marchandises.

Divers

11 – Toute clause contraire aux présentes conditions générales portées sur les documents commerciaux de nos clients est nulle et non avenue à notre égard, toute commande qui nous est confiée implique adhésion à nos conditions.

12 – En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de MELUN est seul compétent.

13 – Clause pénale : Toute facture non réglée à l'échéance sera majorée de 1,5% par mois (suivant la loi n° 92-1442 du 31 Décembre 1992, art. 3.1 al.3).

Déplacements clientèle

14 - Tous les déplacements chez nos clients ou prospects à la demande de nos clients ou prospects seront facturés dès lors qu'il n'est pas donné de suites favorables à l'objet de la rencontre et du déplacement (demande de devis, présentation de l'agence, conseil, prise de brief etc...). Soit 75 euros HT pour les présentations et devis, conseil et prise de brief : 150 euros HT. Sauf accord écrit.